

**COMPTE RENDU**  
**CSS SANOFI**  
**MAIRIE D'ARAMON**  
**06 juillet 2022**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture	M. Gilles Guillaud Mme Isabelle MAXCH		Présent Présente
DREAL	Mme MORBIDUCCI		Présente
SDIS	M. DUPUIS		Présent
DDTM	M. Hervé FAVIER		Présent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie Aramon	Mme Pascale PRAT M. Pierre PRAT		Présente Présent
Communauté de communes du pont du Gard	M. Florian ANTONUCCI		Présent
<b>Collège riverains</b>			
Riverain	Mme Francette AGHULON		Présente
SPN Gard	M. Christian CAMELIS		Présent
<b>Collège exploitant</b>			
SANOFI	M. le Directeur Mme la responsable HSE M. le responsable sécurité et environnement M. Pierre POTIER, responsable chimie 1		Présent Excusée Présent Présent
<b>Collège salariés</b>			
SANOFI	M. Nicolas FERREC Mme Marie-Claude ROMEO M. Richard FURNON		Présent Présente Présent

## ORDRE DU JOUR :

- 1 Bilan d'activité de l'exploitant 2020-2021
- 2 Bilan de l'inspection des installations classées 2020-2021
- 3 Point d'actualité post Lubrizol : dispositions générales
- 4 Mise en œuvre post-PPRT
- 5 Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h08 par M. Guillaud, directeur de la direction des Collectivités et du Développement Local (DCDL) à la préfecture du Gard.*

Il précise que la réunion est usuellement présidée par le maire de la commune accueillant la CSS et qu'en attendant l'élection du bureau, il introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

Il précise que cette réunion est un lieu d'échanges.

M. Guillaud propose de procéder à l'élection du bureau :

Président : Madame le Maire d'Aramon, élue à l'unanimité

Collège des Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale : Monsieur Prat, élu à l'unanimité

Collège Administration de l'Etat : M. Castel, élu à l'unanimité

Collège des Riverains ou associations de protection de l'environnement : Mme Agulhon propose que ce soit son voisin. Néanmoins, n'étant pas membre du collège, il ne peut pas se présenter. Mme Agulhon ; élue à l'unanimité. M. Guillaud propose qu'un courrier soit envoyé à la Préfecture pour toute demande de modification des membres du collège.

Collège Exploitants d'installations classées : M. Largeau, élu à l'unanimité

Collège des salariés de l'installation classée : M. Furnon, élu à l'unanimité, suppléant de Madame Castrale.

### **1 Bilan d'activité de l'exploitant 2020-2021**

M. le Directeur du site effectue la présentation du bilan :

Le site SANOFI est la quatrième entreprise du Gard, avec plus de 150 collaborateurs extérieurs travaillant sur le site chaque jour et 900 collaborateurs en interne.

L'histoire du site est liée à l'histoire de la commune. Pendant la guerre en Algérie le ministre de la Santé Publique demande au propriétaire de l'usine Algéropia à Alger de rapatrier rapidement ses activités sur le sol français. Le site est créé à Aramon en 1963.

En 1971, le site lance la première production du produit connu de la marque.

Pendant toutes ces années, le site a été précurseur dans le domaine de la mise en place de système pour réduire l'impact environnemental, et cela se poursuit aujourd'hui.

Le site est certifié ISO 14001 et 5001, ainsi que des certifications Américaines et Chinoises.

Trois plateformes technologiques de production et une plateforme technologique de développement sont présentes sur le site.

La mission principale est de produire des principes actifs pharmaceutiques pour le groupe Sanofi et les clients tiers.

Il présente une carte d'implantation avec les bâtiments : CHIMIE 1 et 2, HSE, LOGITISQUE, QUALITE, BIOTECH, MSAT et TECHNIQUE. Le site s'étend sur une vingtaine d'hectares clôturés, et quatre-vingts hectares au total.

M. le responsable sécurité et environnement de la société SANOFI présente le bilan sécurité et environnement :

- Bilan sécurité :

Le constat est une nette amélioration des accidents avec arrêt de travail en 2021.

Des résultats sécurités satisfaisants sont observés grâce à un plan annuel de progrès HSE composé d'actions d'amélioration planifiées en fonction de retour d'expérience. Le prochain challenge est la période des arrêts d'été car il y a une forte coactivité sur le site et beaucoup de travaux de maintenance et de projets.

- Bilan Prévention et gestion des situations d'urgence

Les investissements ont visé à l'amélioration de la détection et de la protection incendie (ateliers et magasins de stockage, sprinklage sur un parc de stockage), et à l'amélioration de la détection de gaz toxique sur le site,

Organisation : Equipe de 11 pompiers professionnels, dont 2 en permanence sur le site, maintien du nombre des Equipiers de Seconde Intervention, avec 110 équipiers en 2021.

Formation du personnel intervenant dans le Plan d'Opération Interne : 29 nouveaux entrants entre 2019 et 2021 et 119 personnes recyclées entre 2019 et 2021

Conformément à l'arrêté préfectoral, le site réalise deux exercices de situation d'urgence par an, dont un organisé avec les secours extérieurs. Ces exercices démontrent professionnalisme et maîtrise de l'intervention, ainsi qu'une bonne compétence technique de l'ensemble des acteurs.

Les exercices ont permis entre 2019 et 2022 de tester divers scénarios d'accident du site : toxiques, incendie, explosion grâce aux scénarios : fuite d'ammoniac au bât. 75, fuite cuve d'ammoniaque au bât. 22, explosion cuve au parc 82 avec feu de Garrigue (exercice PPI), fuite de DCM dans la rétention du Parc 13, départ de feu dans le parc à fûts, fuite de Chloroformiate d'éthyle, explosion de MTBE, incendie du bât. 14 et fuite d'acide acétique. En 2019, un exercice PPI a été réalisé.

M. Camelis demande s'il y a des produits toxiques par nature.

M. le responsable Sécurité et environnement répond par l'acide chlorhydrique, et tout ce qui va générer de l'acide chlorhydrique. Tous les produits sont connus, et des scénarios sont déterminés et des fiches réflexes avec les moyens à engager avec les actions à mener.

M. le représentant du SDIS précise que des exercices sont réalisés également avec les services extérieurs, donc les scénarios sont connus et maîtrisés.

Le dernier exercice POI avec les secours extérieurs a été réalisé le 03/12/2021, avec pour thème principal : explosion, suivie d'un incendie et d'une fuite toxique. L'idée était de s'entraîner sur le risque toxique et l'incendie.

Une bonne coordination avec les secours extérieurs et une bonne gestion au Poste de Commandement ont été démontrées.

La sirène du site a sonné une trentaine de fois en 2021. Des POI non avérés ont été relevés onze fois, et seize avérés.

Les faits significatifs sont :

- 28/02/2020 : Epandage du milieu réactionnel (DCM) dans l'atelier de Synthèse 3
- 02/02/2021 : Epandage d'acétone dans l'atelier Synthèse 2
- 03/05/2021 : Incendie d'un véhicule électrique à la station d'épuration
- 06/09/2021 : Epandage de milieu réactionnel (acétonitrile) dans l'atelier Synthèse 2

M. Prat demande si la commission participe et est informée des exercices.

M. le Directeur du site répond que la commission n'est pas informée, les services informés sont la mairie, la préfecture et la DREAL.

M. Prat demande si, dans le cadre du PCS, la commune doit mettre en place une cellule de crise.

M. le responsable Sécurité et environnement répond que la cellule de crise doit être mise en place dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention).

M. Guillaud souhaite connaître la réaction de la population face à ces nombreuses alertes de sirène.

Mme Agulhon répond que la population est habituée et a été informée que des déclenchements de sirènes peuvent avoir lieu sur des évènements pouvant se produire sur l'usine.

Mme l'inspectrice de la DREAL complète en précisant que l'exploitant est tenu de déclarer ces incidents à la DREAL dans les meilleurs délais possibles. Suivant les informations remontées, la DREAL peut décider de réaliser des visites sur site réactives à chaud où après remise du rapport d'incident par l'exploitant (comme cela sera vu dans la présentation Dreal à venir).

M. le responsable sécurité et environnement présente le volet post-PPRT. M. Guillaud souhaite savoir si le PPRT touche à sa fin.

M. le responsable sécurité et environnement indique que la mise en conformité réglementaire selon le PPRT concerne des villas appartenant au groupe Sanofi qui sont situées sur le côté ouest du site au niveau du lieu-dit Les Rompudes. L'objectif des travaux prévus sur ces maisons est de supprimer le risque occasionné par les bris de verre sous l'effet de surpression d'une intensité pouvant atteindre la valeur de 50 à 140 millibars caractérisé à la source par une onde de choc avec un temps d'application d'une durée inférieure à 20 millisecondes. Il s'agit de la pose de films protecteurs sur l'ensemble des vitres des villas des Rompudes situées dans les zones sensibles assujetties à la mise en conformité. Le montant des travaux à la charge de Sanofi est de 14,5 k€. Une partie des villas est aujourd'hui équipée, l'opération est en cours pour une fin de travaux sur l'ensemble des villas prévue à l'été 2022.

M. Favier représentant de la Direction Départementale des Territoires précise que les maisons touchées appartiennent à la société.

Le PPRT devient une servitude d'utilité publique qui définit les règles des aléas sur les habitations. Du fait que les habitations appartiennent à SANOFI, la société ne rentre pas dans le plan post-PPRT au sens de l'accompagnement financier prévu par la loi.

#### - Bilan des Rejets : AIR

Les NOx sont fabriqués quand les COV sont incinérés. Les rejets sont réglementés et normés, aucun dépassement n'est à relever.

Pour le bilan annuel de COV rejeté dans l'atmosphère, une baisse est constatée grâce à un travail d'amélioration.

A la demande de la DREAL, la mise en place d'un back-up de l'incinérateur a été réalisé, unité mise en place en 2021. Cela permet de traiter les COV émis sur une unité parallèle en cas d'indisponibilité de l'unité de co-incinération. Avec un travail de mise à niveau depuis 2018, il a été constaté sur 2021 le fonctionnement de l'unité back up pendant 5,8 jours suite à une panne technique de 6,3 jours de l'unité de co-incinération.

M. le Directeur du site précise que cet investissement était d'un ordre de 3 millions d'euros. Cela montre une bonne collaboration avec les services de la DREAL et la volonté du site dans l'amélioration.

M. Guillaud remercie la société quant à la réalisation de cet investissement.

M. Camelis demande si le back-up est une solution alternative à l'incinérateur.

M. le responsable sécurité et environnement répond par la positive. L'incinérateur reste la solution de préférence.

Les projets en cours sont :

- Traitement de l'évent Hydrogène, suite à une mise en demeure par la DREAL. En avril 2022, il a été décidé de mettre en place un traitement spécifique sur cet événement. C'est un investissement de 3 millions d'euros. La mise en service est prévue pour septembre 2023.
  - Amélioration de la captation des COV sur les cuves de solvants usés
  - Dans le cadre des nouveaux projets : un petit atelier extérieur a été connecté au réseau COV
  - En cours : Mise en place de capteurs de LIE pour minimiser le risque d'explosion du collecteur
- Bilan des Rejets : EAU

Le site est en amélioration du pilotage de la station d'épuration. Des indicateurs sont mis en place. Ceux-ci prouvent une amélioration avec une meilleure maîtrise du processus de nitrification/dénitrification de la station d'épuration pour réduire les écarts sur l'Azote et la fiabilisation du fonctionnement des BRM (Bio Réacteur à Membranes).

- Bilan des Rejets : DECHETS

À activité équivalente, une amélioration est constatée, avec un travail de valorisation des solvants en interne, une réduction du volume des boues de la station et un meilleur fonctionnement des outils de traitement ou de distillation.

Le projet principal est la mise en place d'un sécheur des boues de la station d'épuration. L'objectif est de réduire le volume des boues de 80% (4500 T à 900 T/an).

- Empreinte Carbone :

Depuis 2018, une diminution est constatée. L'influence est due à l'utilisation de gaz. Le travail a porté sur la réduction du gaz, 25% depuis 2018.

Le parc automobile a été changé pour des véhicules électriques. A ce jour, 100% de l'électricité du site est de l'électricité verte.

Un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques est en cours, avec de l'électricité produite pour de l'auto consommation, ce qui représentera 10% de l'électricité utilisée sur le site.

Pour aller encore plus loin dans la diminution de l'empreinte carbone, un projet de 13 millions d'euros a été validé. Celui-ci correspond en une dizaine de sous-projets, passant par la récupération de chaleur. Celui-ci est le projet le plus important du Groupe SANOFI sur l'amélioration environnementale.

Aucune question n'est soulevée.

## 2 Bilan de l'inspection des installations classées 2020-2021

Mme l'inspectrice de la DREAL effectue une présentation du bilan de l'inspection des installations classées :

Les missions de l'inspection concernent l'étude au fil de l'eau des documents adressés par l'exploitant ou demandés par la réglementation, et la réalisation d'inspections sur site.

Pour rappel du contexte sur le volet air présenté par l'exploitant, en 2019, suite à la panne prolongée de l'unité de co-incinération fin 2017- début 2018, un arrêté préfectoral complémentaire (APC) a été signé le 22/08/2018, encadrant la mise en place d'un système de secours de traitement des COV en cas de défaillance de l'unité de co-incinération.

L'objectif est de limiter le nombre d'heures de non traitement des COV au temps de bascule entre les deux systèmes et d'encadrer les conditions de maintien des productions utilisant notamment du DCM lors d'épisodes d'indisponibilité de l'unité de traitement par co-incinération.

De plus, suite à la déclaration de rejets atmosphériques de COV spécifiques (dont CMR) non conformes par des émissaires non connectés au collecteur COV général site, un arrêté de mise en demeure a été signé le 23/04/2019.

Un travail de réduction des émissions de COV a été fait par l'exploitant, accompagné par des arrêtés préfectoraux. Ce travail a été mené sur trois années, avec un bilan intéressant. Il subsiste à ce jour une action en cours pour mise en conformité d'un événement hydrogène, tel qu'explicité par l'exploitant.

Sur ce volet air, l'inspection a réalisé les inspections suivantes :

- Inspection du 20 janvier 2020 qui avait pour thématique : le suivi APC du 22/08/2018 relatif à la mise en place d'une installation de secours des COV en cas d'indisponibilité de l'unité de co-incinération (inspection dans le cadre de la fin des tests de la phase pilote), suivi APMD « COV spécifiques » du 23/04/2019 et note technique AIR présentant le plan d'action de réduction des émissions de COV.

- Inspection du 18 mai 2021 qui avait pour thématique : suivi des premiers essais industriels de mise en service de l'unité de secours de traitement des COV (conformément PAC janvier 2021) en cas d'indisponibilité de l'unité de co-incinération (selon phase 3 APC 2018).

- Inspection du 6 avril 2022 qui avait pour thématique : recollement à l'APC 2018 prescrivant la mise en place opérationnelle de l'unité de secours suite réception rapport qualification de performance de l'unité et suivi de la mise en conformité en cours de l' « événement hydrogène procédé Gami » suite à la réception de l'étude technique pour le traitement des COV à l'événement avec tierce expertise à l'appui..

Sur ce volet des risques accidentels, l'inspection a réalisé les inspections suivantes :

- Inspection réactive du 8 mars 2020 qui faisait suite au déclenchement du POI sur synthèse 3 la nuit du 28/02/2020.

- Inspection du 22 octobre 2020 qui avait pour thématique l'action nationale post-Lubrizon sur la thématique des rétentions de liquides combustibles et inflammables.

- Inspection réactive du 14 décembre 2020 qui faisait suite au déclenchement de POI du 10/10/2020 suite détection d'hydrogène lors d'une opération d'hydrogénation.

- Inspection du 6 octobre 2021 qui avait pour thématique les substances odorantes en situations accidentelles avec l'action régionale POI.

L'inspectrice indique que pour la période de confinement du 1<sup>er</sup> semestre 2020, une surveillance journalière a été mise en place.

- Inspection du 29 octobre 2021 qui avait pour thématique le système de gestion de la sécurité (SGS), qui a été couplée avec une inspection ESP (Equipements Sous Pression) avec le référent spécialisé régional).
- Inspection du 24 novembre 2021 qui avait une thématique la mise en œuvre de la stratégie défense incendie
- Inspection du 17 décembre 2021 qui a été réalisée suite à l'incident survenu le 06/09/2021 ayant entraîné le déclenchement du POI sur l'atelier Synthèse 2. Une compilation de données et un travail sur les causes profondes ont été réalisés.

Concernant le volet « eau », l'inspection du 8 juin 2021 avait pour thématique les rejets aqueux.

L'Etude De Dangers a été actualisée et remise en mars 2020, suite à une tierce expertise.

La programmation du prochain exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) est prévue courant 2022.

### **3 Point d'actualité port Lubrizol : dispositions générales**

L'objectif du ministère a été d'exploiter à froid les retours d'expérience de cet incendie survenu à Rouen en septembre 2019, et de faire évoluer la réglementation en conséquence sur le volet liquides inflammables. Le ministère a proposé un renforcement des prescriptions. Une action nationale « bande des 100m » est menée par l'inspection sur le terrain, en ce qui concerne les voisins des sites seveso. Ce point ne concerne pas le site de Sanofi.

M. Prat demande si le site de SEQUENS est assez éloigné de SANOFI.

Mme l'inspectrice de la DREAL répond par la positive, en précisant que les études de dangers réalisées sur chacun des deux sites justifient qu'aucun des deux sites ne présente d'effets domino sur l'autre.

### **4 Mise en œuvre post-PPRT**

*Sujet abordé au point 1.*

### **5 Questions diverses**

M. Guillaud précise que Sanofi est un site surveillé, et cela est rassurant. Il est à noter beaucoup d'investissements faits. Ce site se rapproche d'un site exemplaire.  
Il demande s'il y a des questions.

M. le représentant du SDIS rappelle que le feu de forêt est un risque à proximité de SANOFI, avec des obligations de débroussaillage. Il rappelle de ne pas oublier l'impact d'un événement extérieur.

M. Guillaud remercie l'intervention de M. le représentant du SDIS, et demande à M. le Directeur si cela est bien pris en compte sur le site.

M. le directeur répond par la positive.

M. Prat demande si SANOFI est propriétaire des terres aux alentours.

M. le directeur répond par la positive.

M. Ferrel demande si les engins du site peuvent servir à éteindre un feu en dehors du site.

M. le représentant du SDIS répond qu'il ne faut pas prendre de risque et rester dans la limite des capacités des véhicules et des moyens humains.

M. le directeur du site explique qu'un feu s'était déclaré à proximité du site il y a quelques années. Les équipes de SANOFI avaient éteint ce feu.

M. Camelis interpelle M. le représentant du SDIS en demandant si les panneaux photovoltaïques peuvent être considérés comme une zone coupe-feu et demande si elle comporte des risques.

M. le représentant du SDIS répond que les panneaux photovoltaïques peuvent être un risque incendie, une source de danger potentiel. Des aménagements sont demandés autour des parcs de panneaux et précise que ce ne sont pas des zones coupe-feu.

Mme le Maire remercie, et se dit rassurée suite à cette réunion.

*Levée de séance à 11h24.*

*Le président de la séance*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles GUILLAUD', written over a horizontal line.

*Gilles GUILLAUD,*